

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 143 (2017)  
**Heft:** [10]: Concours d'architecture et d'urbanisme

**Artikel:** Quatre procédures neuchâteloises sous la loupe  
**Autor:** Vienny, Alexis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-736733>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Quatre procédures neuchâteloises sous la loupe

Texte : Alexis Vienny, membre du comité de la SIA Neuchâtel

En parallèle à de grands projets cantonaux comme le nouvel Hôtel judiciaire et l'extension du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (voir ci-contre), voici quatre exemples de mises en concurrence par deux communes et un établissement de droit public.

## ≡ La Chaux-de-Fonds

### Réaménagement de la place de la Gare

La Chaux-de-Fonds a lancé en 2010 un concours de projet ouvert pour le réaménagement de sa place de la Gare. Ce concours faisait suite à un concept que la Ville avait élaboré en collaboration avec le bureau GEA, pour la réorganisation de la place de manière cohérente et les visions de développement du futur quartier Le Corbusier. Malgré l'ampleur restreinte de l'objet projeté, le processus de mise en concurrence choisi par le pouvoir adjudicateur est exemplaire et louable pour un projet ayant de tels enjeux urbanistiques et architecturaux, dans une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le concours était ouvert aux groupements d'architectes et d'architectes paysagistes. Le bureau frungallina de Neuchâtel, lauréat du concours, a eu l'occasion de réaliser le projet par la suite. La nouvelle place a été inaugurée en octobre 2015.

## La Chaux-de-Fonds

### Nouvelle piscine couverte des Mélèzes

En 2014, les autorités communales de La Chaux-de-Fonds ont lancé un concours pour la réalisation d'un nouveau centre aquatique. Le projet visait à la construction d'une piscine couverte, ainsi qu'à la réhabilitation de la piscine extérieure existante. Au vu des aspects énergétiques spécifiques concernant le programme et le quartier environnant, les adjudicateurs ont choisi une procédure sélective. Le budget prévu de la construction était de 35 millions HT sans honoraires, il s'agissait donc d'un projet d'envergure à la fois pour la Ville et le Canton. Une procédure ouverte aurait permis d'étendre le marché, et de donner la possibilité aux bureaux régionaux d'amener une réponse au programme. Seuls huit des 37 dossiers de candidature ont été retenus pour le 2<sup>e</sup> tour, relatif au concours de projet. Suite au jugement du 1<sup>er</sup> tour et aux recours déposés par certains candidats, la procédure a été suspendue dans un premier temps. Par la suite, la Ville de la Chaux-de-Fonds a pris la décision d'interrompre définitivement la procédure pour des raisons économiques, faisant en même temps perdre toute raison aux différents recours.

## Les Brenets

### Nouvelle crèche et locaux pour le parascolaire

En 2015, la Commune des Brenets a décidé de construire un nouveau complexe pour la crèche et l'accueil parascolaire. Il s'agissait de remplacer les locaux existants, vétustes, et de revaloriser le pôle de la gare pour lequel un projet d'urbanisation était en cours. La commune n'ayant pas une grande expérience dans la mise en concurrence, elle a consulté son architecte-conseil Pierre Studer, pour un aperçu des différentes procédures envisageables. Ses explications ont permis au maître de l'ouvrage d'opter pour un concours à un degré en procédure ouverte, selon la SIA 142. Le futur bâtiment étant d'une taille restreinte et le programme attrayant, il s'agissait d'offrir la possibilité de participer à de jeunes bureaux ce qu'une procédure sélective ou sur invitation n'auraient pas permis. La participation a en effet dépassé les espérances. Les 37 rendus ont fourni autant de solutions possibles, ce qui a provoqué des débats d'une grande richesse lors des journées de délibération. La commune s'est montrée très satisfaite du type de procédure choisi. Actuellement, Les Brenets a constitué une fondation et recherche des solutions économiques pour la réalisation du projet.

## La Chaux-de-Fonds

### Appel d'offres du CNP

Début 2017, le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) a lancé un appel d'offres pour la transformation et la rénovation des trois derniers étages du bâtiment sis rue de la Jardinière 157. Le maître de l'ouvrage a préalablement lancé une étude approfondie du bâtiment et a établi le projet avec un bureau d'architecture. Suite à cela, le CNP a lancé un appel d'offres pour l'exécution du projet. Le budget prévu pour les travaux s'élève à environ 7,5 millions de francs, sans honoraires. La raison du choix de ce type de procédure n'est pas connue, mais la SIA Neuchâtel déplore qu'une transformation d'une telle ampleur ne fasse pas l'objet d'une mise en concurrence par le biais d'un concours ouvert, étant donné que le canton de Neuchâtel jouit déjà d'une offre très restreinte à ce niveau.



1 La nouvelle place de la Gare de La Chaux-de-Fonds

Photo : Jean-Claude Frund

#### NEUCHÂTEL, UN CANTON PARCIMONIEUX AU NIVEAU DES CONCOURS

**Son goût pour les grands projets l'a poussé à embrasser la fonction publique : après avoir travaillé une vingtaine d'années dans le privé, en tant qu'indépendant ou comme chef de projet dans des bureaux romands, Yves-Olivier Joseph a été nommé architecte cantonal de Neuchâtel en janvier 2013. Comment voit-il son rôle à la tête du Service des bâtiments du Canton ?**

**Yves-Olivier Joseph :** On a parfois tendance à confondre ma fonction avec celle de la police de construction. Il n'en est rien, puisque ma mission est celle de gérer le patrimoine immobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat. Dans le privé, on ne touche en général qu'à la planification et à la réalisation des bâtiments. Dans l'administration, je m'intéresse à toute leur vie, de l'analyse des besoins en surfaces bâties jusqu'à l'entretien et l'exploitation du parc immobilier. Bien sûr, on suit les travaux de planification et de réalisation, mais ce n'est qu'une partie d'un tout.

**A vos yeux, le concours et les mandats d'étude parallèles sont-ils des instruments importants pour la planification cantonale ?**

Evidemment ! Cela ne veut pas dire qu'il faut tout passer à la moulinette du concours, mais lorsque l'ampleur d'un projet l'impose, il faut insister pour qu'on ait recours à ces procédures. Par exemple, cela aurait été inconcevable pour moi de ne pas organiser un concours pour le nouvel Hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds, ou un mandat d'étude parallèle pour l'assainissement et l'extension du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Et même si le premier de ces projets est actuellement soumis au référendum, je ne perds pas espoir. C'est un magnifique projet que je rêve de réaliser !

**Les deux procédures datent de 2011 pour le CPLN et de 2012 pour l'Hôtel judiciaire. Ce sont les plus récentes procédures SIA 142/143 organisées par l'Etat. N'est-ce pas extrêmement peu, comparé à d'autres cantons ?**

Oui, c'est peu, et je suis ravi que vous en fassiez la remarque ! Ce n'est pas de la mauvaise volonté, je vous assure, mais nous avons affaire, à Neuchâtel, à de sérieuses difficultés. Au niveau politique, on assiste à un blocage sans précédent entre le haut et le bas du canton. Et du côté des finances, je suis convaincu que Neuchâtel n'investit pas assez. Le peuple confond volontiers les investissements et les dépenses, et il lui arrive de rejeter des projets pour les mauvaises raisons. Regardez par exemple le nombre de locaux que le Canton loue pour pouvoir abriter ses services (plus de 50%) : c'est aberrant, puisque cela coûte cher en loyers ! Neuchâtel est un Etat très locataire, alors que dans de nombreuses situations il serait préférable d'être propriétaire.

*Propos recueillis par Anna Hohler*